

INFORMATION POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

POUR TOUTE CORRECTION, VEUILLEZ INSCRIRE LA MODIFICATION
SOUS LES RENSEIGNEMENTS DÉJÀ IMPRIMÉS

1) Identification de l'élève

- Nom de famille de l'élève : Le nom doit être conforme à celui du certificat de naissance
- Prénom de l'élève : Le prénom doit être conforme à celui du certificat de naissance
- Pas autre prénom : Cocher si votre enfant n'a qu'un prénom au certificat de naissance ou indiquer les autres prénoms inscrits au certificat de naissance.
-

2) Identification de l'autorité parentale

- Répondant : Le répondant peut être le père, la mère ou « père et mère ». Si les répondants sont « Père et Mère », inscrire un « X » dans la case « Père » et dans la case « Mère »
- Nom et prénom du père : Identification obligatoire, l'inscription doit être conforme au certificat de naissance de l'élève
- Nom et prénom de la mère : Identification obligatoire, l'inscription doit être conforme au certificat de naissance de l'élève
- Nom du tuteur : À préciser si à « répondant », vous avez coché « tuteur »
- Lieu de naissance des parents :** **Cette information est une donnée obligatoire depuis 2011-2012.**
- Adresse de courriel : À votre discrétion.
-

3) Autres informations

- Code de lieu de naissance : Inscrire **016** si l'élève est né au Québec, sinon indiquer le nom de la ville et du pays où il est né.
- Langue maternelle : Si vous devez modifier la réponse, vous devez inscrire 001 pour français, 002 pour anglais. Pour toute autre langue, l'école vous fournira le code requis.
- Langue d'usage à la maison : Si vous devez modifier la réponse, vous devez inscrire 001 pour français, 002 pour anglais. Pour toute autre langue, l'école vous fournira le code requis.
-

4) Adresse

- Type d'adresse : L'adresse doit prendre en compte le lieu de résidence réel de l'enfant.
- Garde partagée : Dans le cas de la garde partagée, cette information est importante pour le transport scolaire. Il est donc nécessaire d'en aviser l'école.
-

5) Adresse complémentaire pour le transport scolaire

Dans le cas où le transport doit prendre ou déposer l'élève à une adresse différente de celle de la résidence :

Cocher les cases d'utilisation du transport

AM : Transport de la nouvelle adresse à l'école le matin

M1 : Transport de l'école à la nouvelle adresse le midi

M2 : Transport de la nouvelle adresse à l'école le midi

PM : Transport de l'école à la nouvelle adresse en après-midi

6) Données scolaires

- Niveau (ordre d'enseignement):
- 1 : Préscolaire 4 ans
 - 2 : Préscolaire 5 ans
 - 3 : Primaire
 - 4 : Secondaire
- Classe au primaire :
- A : Première année du premier cycle
 - B : Deuxième année du premier cycle
 - C : Troisième année du premier cycle
- } **1^{er} cycle**
- D : Première année du deuxième cycle
 - E : Deuxième année du deuxième cycle
 - F : Troisième année du deuxième cycle
- } **2^e cycle**
- G : Première année du troisième cycle
 - H : Deuxième année du troisième cycle
 - I : Troisième année du troisième cycle
- } **3^e cycle**
- Classe au secondaire :
- 1 : Première année du premier cycle
 - 2 : Deuxième année du premier cycle
- } **1^{er} cycle**
- 3 – Troisième secondaire
 - 4 – Quatrième secondaire
 - 5 – Cinquième secondaire
- } **2^e cycle**
-

7) Signature :

Signer et cocher pour nous préciser le statut de la personne signataire.

Retourner ce formulaire avant la fin de la période d'inscription se terminant le 1^{er} mars de l'année courante.

Choix de l'école :

Les parents des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire peuvent choisir une école autre que celle de leur bassin, à la condition qu'il reste des places disponibles. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription en s'adressant à leur école d'appartenance. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire. Les demandes d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles de la Commission scolaire de Portneuf*.

Odette Plamondon,
Responsable du plan de contrôle de l'effectif scolaire

Janvier 2018
